

Retour des employés temporaires vers le Portugal et l'Espagne

De nouvelles conditions pour l'entrée dans ces pays ont été mises en place :

Espagne :

Conditions d'entrée actuelles :

Test Covid négatif

Les voyageurs en provenance de Suisse doivent présenter un test PCR négatif ou un test antigénique pour entrer en Espagne par voie aérienne. Le test PCR ne doit pas remonter à plus de 72 heures, le test antigénique à plus de 48 heures. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés de l'obligation de se soumettre à des tests.

Exemptions :

- Vaccination complète contre le Sars-CoV-2 14 jours avant l'entrée en Espagne, approuvée par l'Agence européenne des médicaments ou l'Organisation mondiale de la santé et le pays où la vaccination a été effectuée.
- Guérison complète : vous pouvez présenter un certificat de guérison à condition que plus de 11 jours se soient écoulés depuis le premier test positif au TAAN. Ce certificat est valable pendant les 180 jours suivants.

[Formulaire obligatoire pour l'entrée en Espagne](#) (multilingue)

Portugal :

Le Certificat Suisse-COVID est reconnu par l'UE. Pour l'entrée au Portugal, le Certificat COVID doit attester que le processus de vaccination est complet depuis au moins 14 jours.

Pour une entrée par avion pour les voyageurs à partir de 12 ans (aucun document COVID n'est exigé avant cet âge) :

- Certificat COVID,
- Test négatif, soit PCR max. 72 heures soit rapide antigénique max. 48 heures avant l'embarquement.
- [Formulaire d'entrée électronique](#)
Pas de quarantaine.

Pour ce qui est des deux régions autonomes, que sont [Madère](#) et les [Açores](#), veuillez consulter directement leurs sites internet respectifs.

Les facilités obtenues par AgriGenève

Pour ce qui est des tests à réaliser, AgriGenève a négocié pour mettre en place une solution simplifiée afin que vous puissiez inscrire vos employés tous en même temps pour ceux qui partent ensemble. Ils seront testés par groupe de 4/6 personnes toutes les 5 minutes.

Pour ce faire, il vous faudra vous rendre dans le centre de dépistage M3 Sanitrade qui se situe à l'Aéroport de Genève :

Route de l'aéroport 5 – Terminal 2, Meyrin
Devant le parking P51
Horaires d'ouverture :
7 jours sur 7
Tous les jours de 6h à 19h

Pour la prise de rdv :

Transmettre par mail à AgriGenève cibeira@agrigeneve.ch les coordonnées des employés à tester soit :

NOM / PRENOM / DATE DE NAISSANCE et JOUR DE DEPART (le test doit être fait maximum 48 heures avant l'embarquement).

Merci de nous indiquer quel jour et quelle tranche horaire sont souhaités pour effectuer le test.

Les employés doivent se présenter munis de leur pièce d'identité, carte d'assuré ou certificat d'assurance ou numéro AVS afin que le test soit pris en charge.

AgriGenève, le 17.09.2021